



TAEKWONDO CANADA

613-695-5425 | info@taekwondo-canada.com | www.taekwondo-canada.com

Équipe de qualification - taekwondo aux Jeux panaméricains 2019 et Équipe de taekwondo des Jeux panaméricains 2019 – Kyorugi

Lima, Pérou

Protocole de sélection

Approuvé par le conseil d'administration le : 2018-06-07

Approuvé par le COC le : 2018-05-18



Canada





Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Exigences d’admissibilité	4
3	Catégories de poids	5
4	Processus de classement et sélection de l’équipe de qualification - taekwondo aux Jeux panaméricains 2019	5
5	Équipe de taekwondo des Jeux panaméricains 2019	7
6	Exigences générales pour maintenir l’invitation à être membre de l’équipe ou remplaçant	8
7	Retrait de l’invitation ou du statut de remplaçant	8
8	Circonstances exceptionnelles.....	9
9	Processus d’approbation et d’appel.....	10
10	Généralités.....	11
	Annexe A.....	12



1 Préambule

- 1.1 Pour toute question ou clarification en ce qui a trait aux présentes, veuillez communiquer avec Mme Jamie Dossantos à high_performance@taekwondo-canada.com.
- 1.2 Taekwondo Canada, en tant que membre de World Taekwondo, sera admissible à sélectionner des athlètes à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019 (EQJP 2019) et à recommander des athlètes à l'Équipe canadienne des Jeux panaméricains (EJP).
- 1.3 Le présent document précise le processus selon lequel les athlètes seront identifiés et invités par Taekwondo Canada à devenir membres de l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019 et de l'Équipe des Jeux panaméricains.
- 1.4 La date exacte du tournoi de qualification aux Jeux panaméricains 2019 dans le cadre des Jeux panaméricains (JP) de Lima n'a pas encore été précisée en date de publication des présentes.
- 1.5 La compétition de taekwondo aux Jeux panaméricains 2019 à Lima est fixée pour le 26 juillet au 11 août, à Lima, Pérou.
- 1.6 Taekwondo Canada se souscrit au «SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX PANAMÉRICAINS 2019» (Annexe A). Dans le cas où la Pan Am Taekwondo Union (PATU) apporterait des changements aux critères de sélection et d'admissibilité, Taekwondo Canada serait lié par lesdits changements et en aviserait ses membres dans les plus brefs délais.
- 1.7 La sélection et l'affectation des entraîneurs à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019 et à l'Équipe des Jeux panaméricains seront publiées une fois que Taekwondo Canada aura reçu la confirmation du nombre d'accréditations d'entraîneurs qui nous sont allouées pour le Tournoi de qualification aux Jeux panaméricains et pour les Jeux panaméricains.
- 1.8 Le fait d'être sélectionné à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019 et à l'Équipe des Jeux panaméricains ne suppose pas un financement automatique pour défrayer les coûts de participation à l'évènement. Le financement du COC se base sur la performance au Championnat du Monde le plus récent, au Championnat du Monde 2017 et au Championnat panaméricain 2018 en tenant compte uniquement des nations appartenant au groupe panaméricain.
- 1.9 Les décisions finales quant à la sélection d'athlètes à participer à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019 seront prises par le directeur général, sur la base des recommandations faites par le directeur de la haute performance de Taekwondo Canada ou, en l'absence de celui-ci, les recommandations du comité des entraîneurs seront suivies. L'objectif de Taekwondo Canada est d'identifier les athlètes canadiens qui seront sélectionnés à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019.



2 Exigences d'admissibilité

- 2.1 L'athlète doit avoir au moins 17 ans (la limite d'âge se base sur l'année, non pas la date. Il faut que l'athlète soit né(e) en 2002 ou avant).
- 2.2 Au moment d'être sélectionné à l'équipe, il faut que l'athlète soit citoyen canadien, conformément aux Règles des Jeux panaméricains.
- 2.3 Il faut que l'athlète soit participant inscrit et en règle avec Taekwondo Canada.
- 2.4 L'athlète doit être titulaire de certificat Kukkiwon Dan.
- 2.5 L'athlète doit détenir une licence globale valide de World Taekwondo.
- 2.6 L'athlète doit être actuellement admissible à représenter le Canada aux événements internationaux majeurs, conformément aux exigences d'admissibilité de World Taekwondo, de la PATU du Comité olympique canadien (COC) et de Taekwondo Canada.
- 2.7 L'athlète doit se souscrire au Code mondial d'antidopage.
- 2.8 Afin d'être sélectionné à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019 et l'Équipe des Jeux panaméricains de Lima 2019, l'athlète doit signer une Entente d'athlète tel qu'exigé par Taekwondo Canada et le COC et doit également signer le formulaire de Conditions de participation exigé par Lima 2019 et le CIO.
- 2.9 Le présent protocole est sous réserve de modification si des changements sont imposés par World Taekwondo, l'organisation sportive panaméricaine, le COC et/ou le CIO. Dans le cas où de tels changements s'effectueraient, Taekwondo Canada en avisera ses membres aussitôt que possible.



3 Catégories de poids

3.1 Les catégories de poids qui s'appliqueront aux Jeux panaméricains 2019 concordent avec les catégories olympiques de World Taekwondo.

Les catégories de poids sont :

Hommes	Femmes
-58kg	-49kg
-68kg	-57kg
-80kg	-67kg
+80kg	+67kg

4 Processus de classement et sélection de l'équipe de qualification - taekwondo aux Jeux panaméricains 2019

4.1 Taekwondo Canada visera à classer et sélectionner les membres de l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019 et inviter les athlètes sélectionnés à être membres de l'équipe ou à faire fonction de remplaçant, selon le cas.

4.2 1^{ère} phase : Sélection sur la base du rang au classement olympique «réel» de WT

4.2.1 Le classement olympique WT en date de novembre 2018 (en tenant compte des points de classement cumulés jusqu'en octobre 2018) s'emploiera afin de sélectionner l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019.

4.2.2 Les athlètes canadiens ayant un rang dans le top-10 «réel»¹ en date de novembre 2018 (en tenant compte des points de classement obtenus jusqu'en octobre 2018) seront admissibles à être sélectionnés à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019, au sein de leur catégorie de poids olympique WT respective.


¹ Rang au classement réel : supprimer les redondances (pays identiques au sein du classement olympique WT) afin de déterminer un classement top-10 «réel». Se reporter au tableau dans la section 4.2.3.



4.2.3 Tableau du classement top-10 «réel»

Classement PUBLIÉ nov/2018 M68

Classement RÉEL nov/ 2018 M68

1 ^{er} rang	Corée	Un pays peut présenter seulement UNE équipe aux Jeux Olympiques, enlever donc la 2 ^{ème} instance 	1 ^{er} rang	Corée
2 ^{ème} rang	Allemagne		2 ^{ème} rang	Allemagne
3 ^{ème} rang	Espagne		3 ^{ème} rang	Espagne
4 ^{ème} rang	Corée		4 ^{ème} rang	États-Unis
5 ^{ème} rang	États-Unis		5 ^{ème} rang	Russie
6 ^{ème} rang	Russie		6 ^{ème} rang	Canada
7 ^{ème} rang	Canada		7 ^{ème} rang	Chine
8 ^{ème} rang	Chine		8 ^{ème} rang	Mexique
9 ^{ème} rang	Mexique		9 ^{ème} rang	Philippines
10 ^{ème} rang	Philippines		10 ^{ème} rang	Turquie
11 ^{ème} rang	Turquie			

Le classement RÉEL s'applique uniquement à la détermination du classement des 10 premiers.

4.2.4 L'athlète canadien détenant le rang le plus élevé au sein du classement top-10 «réel» dans chacune des catégories de points olympiques WT en date de la publication du classement olympique WT (résultats obtenus jusqu'au 31 octobre, 2018) seront invités à être sélectionnés à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019.

4.2.4.1 S'il y a une égalité au sein du classement réel du top-10 olympique de la WT, l'athlète qui aura obtenu les points de classement les plus élevés aux événements WT G4 en 2018 aura la priorité.

4.2.4.2 Si l'égalité persiste, celui qui aura cumulé le plus de points à la Série GP 2018 aura la priorité.

4.3 Phase 2 – Sélection canadienne aux catégories de poids olympiques vacantes

4.3.1 Taekwondo Canada identifiera et annoncera la/les catégorie(s) de poids olympique(s) WT vacante(s) après avoir effectué le processus énoncé dans la Section 4.2. La/les catégorie(s) de poids olympique(s) WT vacante(s) sera/seront comblé(e)s par a voie d'une compétition de sélection canadienne dans lesdites catégories de poids olympiques. La date de la compétition de sélection canadienne sera annoncée avant la fin du mois de septembre, 2018 au plus tard.

4.3.1.1 Les athlètes seront classés sur la base du classement olympique WT en date de novembre, 2018.

4.3.1.2 La compétition de sélection canadienne offrira des compétitions à travers toutes les catégories de poids olympiques, y compris celles où les athlètes auront été sélectionnés en Phase 1.



4.3.1.2.1 Format : Double élimination.

4.3.1.2.2 À la compétition de sélection canadienne, le vainqueur dans chacune des catégories olympiques WT vacantes sera invité à devenir membre de l'équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019.

4.3.1.2.3 À la compétition de sélection canadienne, le vainqueur dans chacune des catégories olympiques WT déjà comblées en Section 4.2 sera invité à devenir remplaçant.²

5 Équipe de taekwondo des Jeux panaméricains 2019

5.1 Les athlètes qui obtiennent les qualifications selon les limites du quota accordé au Canada à l'évènement de qualification de taekwondo aux Jeux panaméricains 2019 seront recommandés comme membres de l'Équipe de taekwondo des Jeux panaméricains 2019.

5.1.1 Les athlètes terminant au 2^{ème} rang aux Phases 1 et 2 décrites dans la Section 4 seront sélectionnés en tant que remplaçants.

5.2 Le Comité olympique canadien (COC) doit approuver les recommandations.

² Les décisions finales quant à la sélection d'athlètes à participer à l'équipe de qualification des Jeux panaméricains 2019 et à l'équipe de Kyorugi des Jeux panaméricains seront prises par le directeur général, sur la base des recommandations du directeur de la haute performance de Taekwondo Canada ou, en l'absence de celui-ci, les recommandations du comité des entraîneurs seront suivies. L'objectif de Taekwondo Canada est d'identifier les athlètes canadiens à recommander à l'équipe de Kyorugi des Jeux panaméricains 2019.



6 Exigences générales pour maintenir l'invitation à être membre de l'équipe ou remplaçant

- 6.1 Satisfaire aux exigences permanentes pour demeurer admissible et maintenir l'invitation;
- 6.2 Signer l'Entente d'athlète tel qu'exigé par Taekwondo Canada afin de concourir à l'évènement de qualification -taekwondo aux Jeux panaméricains 2019 et aux Jeux panaméricains 2019 – Lima, Pérou;
- 6.3 Soumettre un rapport d'examen médical obligatoire sur demande du directeur HP ou son délégué. En plus, un rapport d'urgence médicale doit être soumis, le cas échéant.
- 6.4 Les athlètes sélectionnés à l'équipe sont censés soumettre un plan de préparation en vue d'être aptes à concourir aux évènements approuvés : l'évènement de qualification – taekwondo aux Jeux panaméricains 2019, et les Jeux panaméricains 2019 – Lima, Pérou; sur demande, les athlètes pourraient être obligés à soumettre des preuves de leur aptitude à concourir, notamment un journal d'entraînement, et passer une pesée officielle réussie.
 - 6.4.1 Un plan d'entraînement et de compétition pourrait être exigé, auquel cas il faudrait fournir les éléments suivants :
 - 6.4.2 L'horaire d'entraînement de l'athlète, les plans d'entraînement et les cibles fixées.
 - 6.4.3 Stratégies de prévention de blessures et d'intervention médicale, le cas échéant.
- 6.5 Les athlètes doivent soumettre:
 - 6.5.1 Un rapport d'aptitude médicale, sur demande;
 - 6.5.2 Un rapport d'incident médical ou d'urgence si l'athlète subit une blessure, une maladie ou un handicap qui pourrait avoir une incidence sur les objectifs d'entraînement, la performance ou l'entraînement suivi, ou dans le cas où la blessure, la maladie ou le handicap pourrait empêcher l'athlète de participer aux compétitions applicables.

7 Retrait de l'invitation ou du statut de remplaçant

- 7.1 Une invitation accordée à un athlète peut être retirée en tout temps, même à la suite de la notification, l'acceptation, ou la signature d'une Entente d'athlète si, à l'avis du directeur général, l'athlète n'a pas réussi à :
 - 7.1.1 Satisfaire aux exigences d'admissibilité à être sélectionné et invité (à devenir membre de l'équipe ou remplaçant); ou



- 7.1.2 S'acquitter de ses obligations d'athlète dans le cadre de la présente politique.
- 7.1.3. À la suite de la recommandation de l'équipe au COC, tout retrait d'invitation doit se faire moyennant l'approbation du comité COC de sélection de l'équipe.
- 7.2 Pour la durée de la compétition, sur place aux Jeux panaméricains de Lima 2019, l'autorité finale pour la prise de décisions relèvera du chef de l'équipe.

8 Circonstances exceptionnelles

- 8.1 Un athlète qui ne satisfait pas aux exigences du processus de sélection susmentionné pourrait être considéré à la sélection si cet athlète satisfait aux conditions stipulées dans la section de Circonstances exceptionnelles.
- 8.2 Si une blessure ou une circonstance imprévue prévient la participation de l'athlète aux événements indiqués, il incombe à l'athlète d'en aviser Taekwondo Canada, par écrit, avant l'évènement en question, en fournissant une explication complète. La décision de sélectionner l'athlète à l'Équipe de qualification - taekwondo aux Jeux panaméricains 2019 et/ou à l'Équipe des Jeux panaméricains 2019 se prendra à la seule discrétion du directeur général, sur la base des recommandations du directeur de la haute performance de Taekwondo Canada ou, en l'absence de celui-ci, les recommandations du comité des entraîneurs seront suivies, en tenant compte des résultats cumulés durant la période de qualification, le potentiel global de l'athlète, et l'explication écrite de l'état de santé de l'athlète, et son plan de récupération et d'entraînement.
- 8.3 Si une blessure ou une circonstance imprévue prévient la participation de l'athlète à l'Équipe de qualification en taekwondo aux Jeux panaméricains 2019, il incombe à l'athlète d'en aviser Taekwondo Canada immédiatement, par écrit.
- 8.4 Si un athlète subit une blessure, seul un médecin autorisé à exercer sa profession au Canada a le droit de trancher sur la recommandation médicale définitive. Si une divergence d'opinion se fait parmi les différents fournisseurs de soins de santé, le médecin agréé de Taekwondo Canada aura le mot final.
- 8.5 Toute substitution effectuée après le 26 juin, 2019 est soumise à la Politique PASO/Lima 2019 de remplacement tardif d'un athlète.



9 Processus d’approbation et d’appel

- 9.1 Les questions qui ne sont pas autrement abordées dans le présent protocole de sélection seront résolues par le directeur général, sur la base des recommandations du directeur HP de Taekwondo Canada ou, en l’absence de celui-ci, les recommandations du comité des entraîneurs seront suivies.
- 9.2 Toute décision liée au présent protocole peut être portée en appel par un athlète qui est directement touché par cette décision et qui est un participant inscrit en règle de Taekwondo Canada. Les appels doivent être traités conformément à la Politique d’appels de Taekwondo Canada.
- 9.3 Si les deux parties sont en accord, la Politique d’appels de Taekwondo Canada peut être outrepassée et la question peut être immédiatement portée à l’attention du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui gèrera le processus d’appel.



10 Généralités

Dates et échéances importantes :

juin 2018	Publication du protocole de sélection
novembre 2018	Taekwondo Canada classera et identifiera les athlètes détenant le rang le plus élevé à la liste de classement de catégories de poids olympiques WT, en date de novembre 2018.
31 janvier, 2019	Date limite pour signer et soumettre l'Entente d'athlète
31 janvier, 2019	Date limite pour soumettre les plans d'entraînement à Taekwondo Canada
11 février, 2019	Taekwondo Canada dévoilera les noms des quatre athlètes masculins et quatre athlètes féminines sélectionnés à l'Équipe de qualification aux Jeux panaméricains 2019.
26 février, 2019	Date limite pour l'accréditation COC
À préciser, 2019	Évènement de qualification – taekwondo aux Jeux panaméricains 2019
mai, 2019	Taekwondo Canada dévoile son Équipe de taekwondo des Jeux panaméricains 2019 – Lima, Pérou
26 juin, 2019	La politique de remplacement tardif d'athlète entre en vigueur
26 juillet - 11 août, 2019	Jeux panaméricains

10.1 Les questions qui ne sont pas autrement abordées dans le présent document sont soumises à la décision du directeur général sur la base des recommandations du directeur HP de Taekwondo Canada ou, en l'absence de celui-ci, les recommandations du comité des entraîneurs seront suivies.



Annexe A

SYSTÈME DE QUALIFICATION – Jeux panaméricains 2019 – Lima, Pérou



TAEKWONDO





TAEKWONDO

Évènements		
GYOROOGI		
Hommes (4)	Femmes (4)	
-58 kg	-49 kg	
58 kg – 68 kg	49 kg – 57 kg	
68 kg – 80 kg	57 kg – 67 kg	
+80 kg	+67 kg	
POUMSÉ		
Hommes (1)	Femmes (1)	Mixte (2)
Individuel	Individuel	Paires Équipes style libre

Quota				
GYOROOGI				
	Qualification	Admission hors qualification	CNO hôte	Total
Hommes	48	5	4	57
Femmes	44	4	4	52
Total	92	9	8	109
POUMSÉ				
	Qualification	CNO hôte	Total	
Hommes	15 ou 11	3 ou 2	18 ou 13	
Femmes	15 ou 11	3 ou 2	18 ou 13	
Total	26	5	31	

10.1.1 Membres de l'équipe :

a) Athlètes :

- Hommes / un par catégorie de poids Gyorrogi (Maximum de 4 pour l'équipe masculine)
 - Femmes / une par catégorie de poids Gyorrogi (Maximum de 4 pour l'équipe féminine)
 - Hommes / Maximum de 3 sur l'équipe masculine qui concourt en Pousmé style libre
 - Femmes / Maximum de 3 sur l'équipe féminine qui concourt en Pousmé style libre
- *Les athlètes qui concourent individuellement et en paires en discipline de Pousmé doivent être inclus à l'équipe de Pousmé style libre afin d'être admissibles à concourir séparément, à titre individuel (1 homme, 1 femme) et en paires (1 homme + 1 femme).*

b) Entraîneurs :

- Équipe masculine / Maximum de 2 pour l'équipe masculine de Gyorrogi
- Équipe féminine / Maximum de 2 pour l'équipe féminine de Gyorrogi



- Équipe masculine / Maximum de 2 pour l'équipe masculine de Pousmé
- Équipe féminine / Maximum de 2 pour l'équipe féminine de Pousmé
- c) **Médecins de l'équipe** : Maximum de 2 pour chaque équipe participante

Admissibilité des athlètes

Les athlètes doivent avoir soumis le formulaire de conditions d'admissibilité d'athlète.

Titulaire d'une licence globale WT 2019 (GAL)

Athlètes âgés de 17 ans et plus (nés après le 1^{er} jan., 2002)

Membre de l'équipe nationale de l'organisme pertinent : WT/PATU

AMN

Système de qualification

Les 12 meilleurs athlètes dans chaque catégorie de poids se qualifieront aux quatre (4) catégories de poids olympiques, tel que précisé aux Règles et Règlements de compétition de la WTF.

HOMMES	
Catégorie de poids	Nombre à sélectionner
Moins de 58kg	12
58kg – 68kg	12
68kg – 80kg	12
Plus de 80kg	12

Dans les 3 premières catégories de poids, (moins de 49kg, 49kg - 57kg, 57kg – 67kg), les 12 meilleurs athlètes se qualifieront. Dans la catégorie de poids de plus de 67kg, seulement les 8 meilleurs athlètes se qualifieront.

FEMMES	
Catégorie de poids	Nombre à sélectionner
Moins de 49kg	12
49kg – 57kg	12
57kg – 67kg	12
Plus de 67kg	8



10.2 Admission hors qualification

L'admission hors qualification sera considérée pour les compétitions Gyorooigi; ce genre d'admission sera octroyée SEULEMENT aux associations-membres nationales qui n'auront qualifié aucun athlète au tournoi de qualification. Les AMN de la PATU qui n'auront pas participé au tournoi de qualification ne seront pas admissibles à une sélection par la voie d'admission hors qualification.

10.3 Confirmation des quotas

Avant le 07 avril, 2019 au plus tard, la Pan Am Taekwondo Union (PATU) confirmera à la PASO et aux associations membres nationales les places allouées en quota pour chacune des AMN. Ces dernières signaleront à la PATU, avant le 15 avril, 2019 au plus tard, le nombre de places qu'elles comptent utiliser.

10.4 Redistribution des qualifications non prises

Au besoin, la PATU redistribuera les qualifications non prises aux nations qui auront participé au tournoi de qualification mais qui n'y auront pas qualifié d'athlètes. Ce processus se complètera avant le 15 juin, 2019 au plus tard.

Échéancier	
Date	Évènement clé
28 février, 2019	Qualification automatique pour la nation hôte
31 mars, 2019	Gyoroogi / 100 athlètes (92 au tournoi de qualification + 8 nation hôte)
31 mars, 2019	Poumsé / 31 athlètes (26 au tournoi de qualification + 5 nation hôte)
07 avril, 2019	Désignation d'admission hors qualification - Gyoroogi / 9 athlètes (PATU) La Pan Am Taekwondo Union (PATU) confirmera à la PASO et aux associations-membres nationales les quotas que chaque AMN a qualifiés
15 avril, 2019	Les AMN confirmeront à la PATU la nombre de qualifications elles comptent prendre
26 avril, 2019	Échéance pour l'inscription du nombre global de participants à Lima 2019
15 juin, 2019	Au besoin, la PATU redistribuera les qualifications non prises
26 juin, 2019	Échéance pour l'inscription nominative des participants à Lima 2019